



Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2024/2777 du 31 octobre 2024, portant sur le non-renouvellement de l'approbation de la substance active tritosulfuron,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et règlementaire,

Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique PREDOMIN

de la société BASF FRANCE SAS

numéro de dossier n°2025-0683

Considérant le retrait de l'approbation de la substance active tritosulfuron par le règlement d'exécution (UE) 2024/2777 du 31 octobre 2024,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à **compter du 7 mai 2025**, dans les conditions précisées dans la présente décision.





Informations générales sur le produit	
Noms du produit	PREDOMIN MIDWEST
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro 21 chemin de la Sauvegarde 69134 ECULLY CEDEX France
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	250 g/kg - tritosulfuron 500 g/kg - dicamba
Numéro d'intrant	194-2016.01
Numéro d'AMM	2180009
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait		
Date de retrait	07/05/2025	
Date limite pour la vente et la distribution	07/05/2025	
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	07/11/2025	

La demande en cours d'instruction enregistrée sous le numéro suivant : 2018-0994 devient sans objet.

A Maisons-Alfort, le ^{26/03/2025}

Charlotte Grastilleur

Directrice générale déléguée en charge du pôle produits réglementés Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)